Mémorandum statut social du gérant

Le gérant de CreatiJeux est Elien Paul-Emile Dymarski. Il est le représentant physique de la société et doit à ce titre payer l'impôt sur le revenu (IR). Il fait partie des travailleurs non-salariés (TNS). Il doit donc cotiser pour l'assurance maladie-maternité (affiliation auprès du Régime social des indépendants (RSI)), les allocations familiales (RSI) et pour les retraites, invalidités et décès (caisse d'assurance vieillesse (RSI)). Il n'y a pas de régime obligatoire pour le chômage mais il existe la possibilité de s'assurer dans le cadre d'un contrat d'assurances groupe auprès de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprises (GSC), de l'Association pour la Protection des Patrons Indépendants (APPI) ou d'April Assurances. La retraite de base est de 11.5% du PASS (plafond de la sécurité sociale), les indemnités journalières sont de 40% du PASS et les invalidité-décès sont de 11.5% du PASS. Au niveau de la couverture sociale, l'hospitalisation est remboursée à 80%, les gros risques à 100%, les petits risques entre 15 et 70%. Des indemnités journalières sont disponibles en cas d'hospitalisation, maladie ou accident. Il n'y a pas d'assurance si un accident survient au travail. La retraite de base et complémentaire est obligatoire. Le gérant peut aussi être exonéré de charges sociales pendant 1 an au titre de l'Accre (hors retraite complémentaire, CSG et CRDS).